

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 1ER JUILLET 2009 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY Thomas (Knutange) jusqu'à 22 H 45 puis Mlle LEHAINE (Florange) au départ de M. PERTUY.

ACCEPTE l'ajout de deux points supplémentaires.

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 23 avril 2009.

RETIRE les délégations données au Bureau lui permettant de prendre les décisions relatives aux résultats des commissions d'appel d'offres et à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget.

DEFINIT les attributions que le conseil de communauté confie au Président.

RETIRE de l'ordre du jour le point concernant la désignation des représentants à l'Assemblée Générale d'ALPHA Santé et **DESIGNE** les 5 représentants au Conseil d'Administration d'ALPHA Santé.

VALIDE le plan de financement pour l'étude de requalification de la RD 952 et RD 152E, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents partenaires, **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi d'une ou des subventions sollicitées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette étude.

VALIDE le plan de financement pour la réalisation de la véloroute 2^{ème} tranche, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions aux différents partenaires, **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi d'une ou des subventions sollicitées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette étude.

APPROUVE le lancement d'une étude pré-opérationnelle du projet EUROPORT LORRAINE, **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande pour porter l'étude pré-opérationnelle du projet EUROPORT LORRAINE, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » et la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier et **DESIGNE** un membre titulaire : Philippe TARILLON et un membre suppléant : M. Jean-Jacques RENAUD pour siéger à la CAO du groupement.

ACCEPTE le gel de l'indexation des loyers des bâtiments relais à l'indice du coût de la construction jusqu'au 30 juin 2011, **ACCEPTE** en cas de baisse de l'indice du coût de la construction, la répercussion de cette baisse aux loyers des bâtiments relais et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les avenants et toutes les pièces se rapportant à ce gel de l'indexation à l'indice du coût de la construction.

ACCEPTE les termes du présent cahier des charges de cession des terrains sur la ZAC « Les Vieilles Vignes ».

AUTORISE l'acquisition du terrain appartenant aux conjoints CABUS, cadastré section 24, parcelle n° 293, sur la ZAC de La Feltière au profit de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au prix de 13 € le m² et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété.

VALIDE le plan de financement pour la réalisation d'une étude de faisabilité géotechnique sur la ZAC de La Paix, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents partenaires, **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi d'une ou des subventions sollicitées et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette étude.

ADOPTE les comptes administratifs 2008 du budget général et du budget annexe.

ADOPTE le compte de gestion 2008 du budget général et du budget annexe "Gestion immobilière et commerciale des zones d'aménagement" pour l'exercice 2008 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif du budget général et du budget annexe pour le même exercice.

AFFECTE les résultats du budget principal et du budget annexe.

VOTE la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes, **VOTE** la décision modificative n°2 du budget annexe, **VOTE** les subventions inscrites à cette décision modificative n° 2, à savoir :

- ✓ 10 810,38 € pour le festival du film arabe,
- ✓ 75 000,00 € de participation pour le projet Europort Lorraine à verser à la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville
- ✓ 90 000,00 € pour Présence Habitat (restructuration à Florange),
- ✓ 70 000,00 € pour Présence Habitat (construction à Fameck),

CONFIRME le report à nouveau du résultat net 2008 soit 1 109 148,51 €, conformément à la délibération précédente relative à l'affectation du résultat.

AUTORISE la réalisation des travaux tels que définis sur le reliquat budgétaire pour le marché « parking U4 ».

ABROGE la délibération n° 2004-34 du 29 mars 2004 portant instauration d'un règlement intérieur de la commande publique, **ABROGE** la délibération n° 2007-15 du 1^{er} mars 2007 modifiant le règlement intérieur de la commande publique et **ABROGE** le règlement intérieur de la commande publique.

APPROUVE la convention d'intervention financière entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la Communauté d'agglomération Portes de France - Thionville dans le cas d'une insuffisance de ressources financières de la Paroisse réformée de Nilvange – Fontoy et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

DECLARE l'appel d'offre infructueux concernant la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Les tilleuls » à Uckange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer une nouvelle consultation en

procédure négociée et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes au marché.

ENTERINE les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 22 juin 2009 concernant l'avenant n° 1 au marché de restauration de la rivière Fensch – programme de travaux 2008 – marché n° 5 – travaux d'aménagement et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

ENTERINE les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 22 juin 2009 concernant l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de la voirie provisoire d'accès à la ZAC de La Paix à Nilvange et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

ENTERINE les résultats de la consultation passée en procédure adaptée concernant les travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange – lot 14 : électricité en courants forts et faibles et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

DECIDE :

1. Outre le centre aquatique Feralia de Hayange, demeurent d'intérêt communautaire les piscines de Florange et de Serémange-Erzange.
2. A compter du 1^{er} juillet 2010 et au plus tard de l'ouverture au public du centre aquatique Feralia, les piscines de Nilvange et d'Uckange ne seront plus d'intérêt communautaire.
3. Mandate le Président, ou son représentant, pour réorganiser, à compter de l'ouverture du centre aquatique Feralia, les créneaux et les moyens humains pour répondre aux besoins du territoire.
4. Mandate le Président, ou son représentant, pour favoriser, en liaison avec les maires concernés, le rapprochement des clubs pour palier les conséquences du nouveau schéma communautaire des piscines, afin de permettre la poursuite de l'activité des associations, avec une priorité pour la pratique des jeunes.
5. La dotation de compensation des communes de Nilvange et Uckange sera révisée, à compter de l'entrée en vigueur du nouveau schéma, conformément aux textes législatifs susvisés et après décision de la commission locale d'évaluation.
6. La Communauté d'agglomération du Val de Fensch s'engage à accompagner et soutenir ces villes pour le devenir des sites concernés.
7. La Communauté, à compter de la date d'entrée en application du point 2 ci-dessus, s'engage à compenser intégralement pour ces villes les frais de transport additionnels pour les scolaires des cycles primaires pour lesquels l'apprentissage de la natation est obligatoire.

AUTORISE la réalisation d'une Scène des musiques actuelles (SMAC), **VOTE** les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés, **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les procédures y relatives et signer toutes les pièces afférentes, **AUTORISE** le Président ou son représentant à demander les subventions correspondantes auprès des différents partenaires institutionnels, notamment l'Etat, le Conseil Régional de Lorraine et le Conseil général de la Moselle, **ACCEPTE** l'amendement ci-dessous et **AUTORISE** la réalisation d'une Scène des Musiques Actuelles sur le site proposé par le cabinet Campus Conseil, sous réserve de l'accord de la ville de Nilvange quant à la mise à disposition du site et des locaux nécessaires

APPROUVE la mise en place du dispositif du Pass-Foncier, **APPROUVE** la convention relative à l'utilisation de l'aide communautaire pour une opération d'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif du Pass-Foncier et **VOTE** les crédits correspondants par décision modificative.

ACCORDE la garantie d'emprunt à Présence Habitat pour la réhabilitation des bâtiments I et II du foyer de travailleurs migrants à Florange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, Présence Habitat, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Présence Habitat, laquelle est assortie de la sûreté.

ACCORDE la garantie d'emprunt à Présence Habitat pour la restructuration des bâtiments III et IV du foyer de travailleurs migrants à Florange (PLAI CONSTRUCTION), **AUTORISE** le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, Présence Habitat **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Présence Habitat, laquelle est assortie de la sûreté.

ACCORDE la garantie d'emprunt à Présence Habitat pour la restructuration des bâtiments III et IV du foyer de travailleurs migrants à Florange (PLAI FONCIER), **AUTORISE** le Président ou son représentant à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur, Présence Habitat **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière avec Présence Habitat, laquelle est assortie de la sûreté.

DONNE son accord sur le dossier relatif à l'aide à la restructuration du foyer de travailleurs migrants de Florange en résidence sociale de 84 logements collectifs locatifs sociaux (Bâtiments III et IV), **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec Présence Habitat fixant les obligations de chaque partie et toute pièce relative à ce dossier et **VOTE** une subvention maximale de 90 000 € à Présence Habitat pour cette restructuration.

DONNE son accord sur le dossier relatif à l'aide à la construction d'une résidence sociale neuve de 48 logements collectifs locatifs sociaux à Fameck relative à la transformation du Foyer de Travailleurs migrants (route de Thionville – Rémelange Est), **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec Présence Habitat fixant les obligations de chaque partie et toute pièce relative à ce dossier et **VOTE** une subvention maximale de 70 000 € à Présence Habitat pour cette construction.

ARRETE le projet de Programme local de l'habitat (PLH) tel qu'il figure sur les documents présentés et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à transmettre aux communes le projet de PLH pour approbation.

EMET un avis favorable sur le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

FIXE le prix de vente des bons de déchèterie aux commerçants et artisans à 20 euros le m3 de déchets déposés en déchèterie, **FIXE** à 20 euros le prix de vente du composteur plastique et 30 euros le prix de vente du composteur bois et **FIXE** à 6 € le renouvellement des cartes de déchèterie.

APPROUVE le règlement d'attribution de subvention en matière culturelle et patrimoniale et sa mise en œuvre.

APPROUVE la mise à disposition de la verrière du café de Metz à la commune de Ranguieux du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2012; **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition tel que proposé, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la commune de Ranguieux.

APPROUVE la mise à disposition du terrain par Monsieur Olivier LEDIG à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition tel que proposé et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et tous les actes y afférents.

APPROUVE la mise à disposition de stands dans le clos de la chapelle de Morlange à l'Amicale de Morlange et sa chapelle, **APPROUVE** l'occupation du domaine public à titre gracieux pour les deux jours de mise à disposition et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et tous les actes y afférents.

ELIT M. Roland BERNHARDT (Neufchef) représentant de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au sein du Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch.

ENTÉRINE les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2009 concernant l'avenant n° 1 au lot n° 2 : démolitions – terrassement – gros œuvre relatif au marché de travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

ENTÉRINE les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2009 concernant l'avenant n° 1 au lot n° 4 : étanchéité – bardage relatif au marché de travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

ENTÉRINE les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2009 concernant l'avenant n° 1 au lot n° 6 : menuiserie extérieure relatif au marché de travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

ENTÉRINE les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2009 concernant l'avenant n° 1 au lot n° 11 : plomberie relatif au marché de travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

ENTÉRINE les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2009 concernant l'avenant n° 2 au lot n° 12 : traitement d'eau relatif au marché de travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

ENTÉRINE les choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 25 juin 2009 concernant l'avenant n° 1 au lot n° 13 : traitement d'air – chauffage relatif au marché de travaux de restructuration et d'extension de la piscine de Hayange et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

DECIDE de déléguer au bureau les décisions relatives, à la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participations aux différents organismes et associations dans la limite des crédits inscrits au budget et aux résultats des commissions d'appel d'offres.

Monsieur le Président informe l'assemblée des différentes lettres de remerciements reçues à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

00000

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 25 mai 2009 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du conseil de communauté du 7 avril 2008 :

Décision n° 14-2009 : **DONNE** son accord sur ce dossier, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec Evolutif, **ACCORDE** une subvention de 457,20 € maximum à Evolutif au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 457,20 € maximum et la reverser, le cas échéant, à Evolutif, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 15-2009 : **DONNE** son accord sur ce dossier, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec JP Chaussures, **ACCORDE** une subvention de 1 620,11 € maximum à JP Chaussures au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 1 620,11 € maximum et la reverser, le cas échéant, à JP Chaussures, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 16-2009 : **DONNE** son accord sur ce dossier, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec Aux 4 saisons, **ACCORDE** une subvention de 2 481,91 € maximum Aux 4 saisons au titre de la participation de la CAVF pour la rénovation de sa vitrine, sous réserve de la signature de la convention susvisée, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente de 2 481,91 € maximum et la reverser, le cas échéant, à Aux 4 Saisons, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 17-2009 : **MODIFIE** le tableau des effectifs tel que présenté.

Décision n° 18-2009 : **ENTERINE** les résultats pour la procédure adaptée lancée pour la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage – ZAC la Paix à Nilvange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 19-2009 : **ENTERINE** les résultats pour la procédure adaptée lancée pour l'aménagement du parking U4, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Décision n° 20-2009 : **VOTE** la prise en charge, par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, des frais réels de déplacement liés à la visite de plusieurs scènes de musiques actuelles (SMAC) en région parisienne, dans les limites de 85 euros par nuitée pour l'hébergement et 30 euros par repas pour les personnes participant à ce déplacement.

Décision n° 21-2009 : **VOTE** une subvention complémentaire de 17 500 € au TFOC volley-ball féminin pour 2009, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec le TFOC volley-ball féminin et toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 22-2009 : **ACCORDE** une subvention de 5 000 € au TFOC volley-ball féminin, pour le 3^e trophée du Val de Fensch, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 23-2009 : **VOTE** une subvention de 17 500 € à l'A.S. ALGRANGE section football féminin pour 2009, **APPROUVE** la convention correspondante, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention avec l'A.S. ALGRANGE section football féminin et toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 24-2009 : **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 1 680 € au Club Vosgien pour l'entretien des itinéraires de promenade, **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à verser ladite subvention et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 25-2009 : **DONNE** son accord sur les six dossiers présentés, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 4 435,95 € à la SCI LUVILE, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 14 267,13 € à la SCI MODEL, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 10 031,91 € à l'indivision DANACH KHALDI, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 2 114,40 € à l'association Saint Jean, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 4 314,25 € à Mme Anita CHRISTMANN-LACOMBE, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 3 055 € à M. Didier PHILIPPOT, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Décision n° 26-2009 : **DONNE** son accord sur le dossier présenté, **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser la bonification de 15 934,14 € à la SCI GUYSABEL, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision n° 27-2009 : **VOTE** la prise en charge, par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, des frais réels de déplacement pour la 20^e convention nationale de l'ADCF, dans les limites de 90 € (auxquels se rajouteraient les éventuelles taxes de séjour) par nuitée pour l'hébergement et 30 euros par repas pour chacune des personnes participant à ce déplacement.

00000

Le Président informe l'assemblée des décisions des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 7 avril 2008 :

DECISION N° 2009-053 **06 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de données entre la CAVF et ERDF pour une durée de cinq ans.

DECISION N° 2009-054 **06 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de données entre la CAVF et GRDF pour une durée de cinq ans.

DECISION N° 2009-055 **17 avril 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle « chapeau magique » produit par le producteur BAROQUE PRODUCTION dans le cadre de la programmation 2009 du parc du HF U4 le vendredi 1^{er} et le samedi 2 mai 2009.

DECISION N° 2009-056 **23 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du parc du HF U4 entre l'association Cap Fensch et la CAVF lors des 1^{er}, 2 et 3 mai 2009.

DECISION N° 2009-057 **23 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la convention définissant les modalités d'entrée en déchèterie pour l'association FENSCH COUP DE MAIN pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

DECISION N° 2009-058 **27 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société COLAS EST pour les travaux d'entretien des voiries de la CAVF.

DECISION N° 2009-059 **28 avril 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant The Slampampers représentés par Léon Steunsén, dans la programmation du parc du HF U4 le vendredi 1^{er} mai 2009.

DECISION N° 2009-060 **28 avril 2009**

DECIDE : d'étendre la régie portant encaissement des droits d'entrées au parc du HF U4 à Uckange et des ventes de produits dérivés, à l'encaissement des droits d'accès aux programmations culturelles sur le parc.

DECISION N° 2009-061 **28 avril 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'Association d'Intervention Sociale de la Fensch pour la prestation de services d'insertion et de qualification professionnelles.

DECISION N° 2009-062 **30 avril 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 portant transfert du marché à bons de commande n° 2008-01-027 pour l'acheminement du trafic téléphonique fixe sortant correspondant au lot n° 2 en faveur de la société SFR.

DECISION N° 2009-063 **07 mai 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de vérification des équipements de l'alarme incendie définissant les interventions de la Société SERVIATEC.

DECISION N° 2009-064 **13 mai 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CITEMETRIE pour la réalisation d'une enquête socio-économique dans le cadre du plan de sauvegarde de la copropriété les Tilleuls à Uckange.

DECISION N° 2009-065 **14 mai 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de la société TEXTILOR définissant les conditions de prestations de blanchissage et d'entretien des vêtements de travail du service de collecte des ordures ménagères.

DECISION N° 2009-066 **13 mai 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie VISCOMICA, dans la programmation du parc du HF U4 le samedi 30 mai 2009.

DECISION N° 2009-067 **13 mai 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat de location inscrivant l'exposition « L'industrialisation selon F. Fillod » dans la programmation du parc du HF U4 du 8 au 26 juillet puis l'exposition « 100 ans, 100 bâtiments : architecture du XX^e siècle en Moselle » du 16 septembre au 18 octobre 2009.

DECISION N° 2009-068 **13 mai 2009**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de données numériques entre la CAVF et la DDAF pour une durée d'un an.

DECISION N° 2009-069 **18 mai 2009**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au marché de la mission de coordination et de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de restauration de la Fensch et de ses affluents confiée à la société ICL.

DECISION N° 2009-070 **19 mai 2009**

DECIDE : d'accepter le contrat en vue de la création d'une œuvre artistique inscrivant l'œuvre de Jean-Charles MASSERA, dans la programmation 2009 du Parc du Haut-Fourneau U4.

DECISION N° 2009-071 **27 mai 2009**

DECIDE : d'accepter la convention inscrivant une exposition de photographies de l'association ARSENIC, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, du 2 au 28 juin 2009 inclus.

DECISION N° 2009-072 **02 juin 2009**

DECIDE : d'accepter la convention inscrivant le spectacle de Cirque Gones – association Cu.Bi Production, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, le 14 juin 2009.

DECISION N° 2009-073 **02 juin 2009**

DECIDE : d'accepter la convention inscrivant le spectacle Jean Roch XARO proposé par l'association Pour une Alternative Vers l'Expression, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, du 19 juin 2009.

DECISION N° 2009-074 **02 juin 2009**

DECIDE : d'accepter la convention inscrivant le spectacle de l'assoce PIKANTE, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, du 25 juillet 2009.

DECISION N° 2009-075 **02 juin 2009**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société I.T.B. pour l'étude hydraulique sur les écoulements du ruisseau « le Konacker ».

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Système d'Information Géographique de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au Syndicat Mixte de Transports Urbain Thionville Fensch pour une durée de trois ans.

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige à la ville de Hayange pour l'organisation de la Fête de la Saint-Jean et le feu d'artifice de la fête nationale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H20.

HAYANGE, le 16 juillet 2009
Pour le Président absent
Le 2^e Vice-Président,

Jean-Jacques RENAUD

Etaient présents : Mmes AQUE, DESMOULINS, IORIO, KOCEVAR, LEHAINE, LEGRAND, MANCHETTE, MIDON, TORRI et WAX
MM. ARNOULD, BEAUQUEL, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, DAVID, DESINDES, DEUTSCH, FLAMME, GORI, GREINER, GULINO, HEYERT, JURCZAK, KHALDI, KIEFER, LARCHER, LARICCHIUTA, LEONARDI, LIEBGOTT, LOGNON, MARICHY, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PERON, PIERRAT, PERTUY, PRISCAL, QUINQUETON, RAINERI, RENAUD, SCHAAF, SCHWARTZ, STEINER et TARILLON

M. CORAZZA arrive à 19 H 15 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. MUSCHIATI arrive à 19 H 25 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

M. LEONARDI quitte la séance à 22 H 10 lors de la délibération n° 2009-071, rendant caduque la procuration qui lui a été donnée par Mme WALDUNG, donne procuration à Mme LEGRAND et ne participe pas au vote de cette délibération ni aux suivantes.

Mme AQUE quitte la séance à 22 H 15 lors de la délibération n° 2009-072, donne procuration à M. CERBAI Joël et ne participe pas au vote de cette délibération ni aux suivantes.

Mme MANCHETTE quitte la séance à 22 H 45 lors de la délibération n° 2009-073, donne procuration à Mme IORIO et ne participe pas au vote de cette délibération ni aux suivantes.

M. PERTUY quitte la séance à 22 H 45 lors de la délibération n° 2009-073, donne procuration à M. CERBAI Fabrice et ne participe pas au vote de cette délibération ni aux suivantes.

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : MMmes CHINI, FICARRA, LEGLOIS, POJER et WALDUNG. MM. DERDAB, HILBERT et PHILIPPS